

## Demande d'inscription au stage d'approfondissement franco-allemand de médiation interculturelle (M2)

| du 19 au 26 octobre 2024 | à Sanary-sur-Mer |

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>
<b>Adresse</b>	<b>Ville</b>	<b>Code postal</b>
<b>Adresse mail</b>	<b>Numéro de téléphone</b>	
<b>Formation / Études / Profession</b>		

### Connaissances linguistiques

<b>Langue première</b>				
<b>Comment estimez-vous vos connaissances de l'autre langue ?</b> (cochez les cases correspondantes)				
	Très bonnes	Bonnes	Moyennes	Faibles
Orales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Écrites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Maîtrisez-vous d'autres langues ? Lesquelles ?</b>				

### Vos expériences

<b>A quel stage d'initiation à la médiation interculturelle (M1) avez-vous participé ? (quand, avec quelle(s) organisation(s)) ?</b>
<b>Avez-vous de l'expérience en tant que formateur/rice ou animateur/rice ? Si oui, merci de préciser.</b>

<b>Outre le stage d'initiation (M1), avez-vous déjà participé à des formations semblables ? Si oui, lesquelles ?</b>

<b>Outre le stage d'initiation (M1), avez-vous déjà participé à une rencontre franco-allemande ? Si oui, quel type de rencontre ?</b>
<b>Qu'est-ce qui motive votre participation à ce stage d'approfondissement ? Quelles sont vos attentes ?</b>

Cette demande d'inscription ne vous garantit pas de place au stage. Le BDL vous confirmera votre inscription par retour de mail. Votre inscription sera ensuite définitive à compter du versement de l'acompte de 100 €.

La formation est subventionnée par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Une partie des coûts des transports est prise en charge sur la base des directives de l'OFAJ.

Les frais de participation de **450 €** (320 € tarif réduit / 650€ lors d'une prise en charge par l'employeur) comprennent le programme ainsi que l'hébergement en pension complète\* en chambres de deux ou trois.

Le tarif réduit s'adresse aux étudiant.e.s ainsi qu'aux personnes en formation professionnelle ou en recherche d'emploi.

---

Je paie le montant de \_\_\_\_ (320€/ 450€/650€) euros.

Avec cette inscription, je m'engage à verser **un acompte de 100 €** dans les deux semaines suivant la réception de la confirmation d'inscription/demande de virement. Le reste de la somme sera versé au plus tard deux mois avant le début du stage.

---

En cochant cette case, je donne mon accord pour que mes coordonnées (Nom, prénom, ville, code postal et adresse mail) soient visibles sur la liste des participant.e.s du stage.

Lieu, date

Signature

**\*Nous acceptons également les signatures digitales !**

\*Si vous avez des spécificités alimentaires, merci de nous en faire part.

## **Conditions générales de vente**

Vous souhaitez participer à un de nos stages et cela nous réjouit.

### **1. Objet du contrat et identification des parties**

Le contrat est conclu entre deux parties, qui s'engagent réciproquement aux obligations suivantes : Le Réseau Européen de Gestion des Conflits (REGC) est une association à but non lucratif (loi 1901) représentée légalement par son.s.a Président.e bénévole, actuellement Alice CANET. Son siège est à REGC, 54, rue Massue, 94300 Vincennes, son bureau est c/o Caroline MERDINGER, 5 avenue d'Alsace, F-67000 STRASBOURG.

Le stagiaire s'engage à payer le prix du stage et à y assister selon les modalités ci-après.

### **2. Inscription et conclusion du contrat**

En nous envoyant votre formulaire d'inscription complété et signé, vous indiquez votre volonté ferme et définitive de participer au stage.

Le REGC est entièrement libre d'accepter ou de refuser l'inscription d'un stagiaire, dans l'objectif d'assurer la constitution d'un groupe de stagiaires ayant une dynamique favorable à l'apprentissage dispensé.

Le contrat est conclu avec l'envoi, par mail ou courrier, de la confirmation écrite d'inscription par le REGC/BDL.

### **3. Conditions de paiement**

Dans les 14 jours de réception de la confirmation d'inscription, le stagiaire s'engage à payer l'acompte suivant :

- 50 € lorsque le coût du stage est de 320 €,
- 70 € lorsque le coût du stage est de 450 €,
- 120 € lorsque le coût du stage est de 650 €.

Le solde est à payer au plus tard 1 mois avant le début du stage par virement au bénéfice du REGC ou de l'association partenaire, tel que précisé sur la confirmation d'inscription envoyée au stagiaire.

### **4. Annulation du stage par le stagiaire**

Le stagiaire peut annuler sa participation au stage à tout moment, par mail ou courrier adressé au REGC par l'intermédiaire de Sophie CUNIN : [s.cunin@landjugend.de](mailto:s.cunin@landjugend.de), ou Bund der Deutschen Landjugend e.V., Claire-Waldoff Strasse 7, 10117 Berlin.

En cas d'annulation par le stagiaire, le REGC peut demander une indemnisation proportionnée, dont le montant forfaitaire est le suivant :

- Dans tous les cas : non remboursement des frais de transport par le REGC ;

- Annulation plus d'1 mois avant le stage : frais de traitement de dossier d'un montant de 50 € ;
- Annulation entre 1 mois et 15 jours avant le début du stage : 40 % des frais d'inscription au stage ;
- Annulation entre 14 jours et 1 semaine avant le début du stage : 80 % des frais d'inscription au stage ;
- Annulation moins d'1 semaine avant le début du stage, ou non-participation au stage sans l'avoir annulé : 100 % des frais d'inscription au stage.

Si, avec l'accord du REGC, le stagiaire ayant annulé sa participation est remplacé par un autre stagiaire, seuls les frais de traitement de dossier d'un montant de 50 € restent acquis au REGC.

En cas de participation uniquement partielle au stage, aucun remboursement ne sera dû.

## **5. Annulation du stage par le REGC**

En cas d'annulation du stage par le REGC :

- Dans tous les cas, le REGC rembourse au stagiaire ses frais d'inscription.
- Pour des raisons extérieures (pandémie, guerre, terrorisme, ...) : le REGC ne rembourse pas au stagiaire ses frais d'annulation de transports ;
- Pour des raisons internes au REGC (maladie d'un formateur, insuffisance d'inscrits, ...) : le REGC rembourse au stagiaire ses frais d'annulation de transports.

## **6. Modification des modalités du stage**

Le REGC s'engage à dispenser la formation citée en en-tête du formulaire d'inscription selon les modalités mentionnées dans la plaquette de présentation du stage.

Le contenu et les formateurs peuvent légèrement varier, notamment en fonction des formateurs et des demandes des stagiaires.

## **7. Clause de médiation préalable**

En cas de litige entre le stagiaire et le REGC, l'un et l'autre s'engage dès à présent à entrer dans un processus de médiation avec un médiateur de l'Association pour trouver une solution amiable à leur différend.

## **8. Droit applicable et compétence juridictionnelle**

Le droit applicable à ce contrat est le droit français et les juridictions strasbourgeoises sont exclusivement compétentes à connaître de son exécution.

Par la présente, je \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance de ces conditions générales et les accepter dans leur intégralité.

**Lieu, Date :**

**Signature**